

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Financement : Crédit IDA N° N°7284-ZR

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU SPECIALISTE
RESPONSABLE POUR LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES
ENSEIGNANTS (DPE)**

ZR-PAAF-390627-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). A travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP). Les présents Termes de référence déterminent le rôle, les missions et les tâches du Coordonnateur qui dirigera l'ECP.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

Le projet financera des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province du Kasai ; ainsi que des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes

rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des dix provinces cibles.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une Ecole d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le

développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.

- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISPs), y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans cinq ISPs. Ces cinq ISP-EdEs seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les

documents associés sont disponibles dans les ISPs ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.

- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

(b) Formation professionnelle continue des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet (les cinq ci-dessus mentionnées ainsi que Kinshasa, Kongo Central, Lomami et Nord-Kivu). Seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des TIC fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes

(SRP) à l'échelle du secteur ; ainsi que la mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;

- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT

travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

La composante financera deux observations de pratiques d'enseignement dans les écoles secondaires, ainsi qu'une évaluation des acquis scolaires à la huitième année, utilisant un échantillon représentatif au niveau national. Finalement, le projet appuiera un audit externe du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et de l'Examen d'Etat.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

I. Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes, comme suit :

- Gestion financière : un spécialiste en gestion financière, un comptable, et un spécialiste en passation de marchés.
- Engagement des citoyens : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et engagées dans les activités du projet et leur mise en œuvre, et que le MGP soit opérationnel.
- Sauvegardes environnementales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes environnementales soient opérationnalisées.

- Sauvegardes sociales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes sociales soient opérationnalisées.
- Suivi, évaluation et établissement de rapports : un spécialiste chargé de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du projet et toutes les évaluations ; et pour la gestion des activités relatives à l'assurance qualité de la composante 3.
- Des écoles sûres et inclusives pour les filles : un spécialiste chargé d'aider le MEPST à s'assurer que toutes les activités et garanties relatives à l'EAS/HS soutenues par le projet, y compris dans le cadre du MGP, sont exécutées et opérationnalisées ; cela inclut la gestion de toutes les activités financées dans le cadre de la sous-composante 2.3 relative au cadre de responsabilité et de réponse ainsi que les clubs de filles et l'approche globale de l'école.

L'ECP sera également assistée, au besoin, par des experts techniques chargés d'assurer la gestion des activités dans les domaines suivants :

- Travaux de génie civil et E&M : pour la gestion des activités liées à la construction/réhabilitation et à l'E&M des infrastructures scolaires, y compris les installations d'eau et d'assainissement, financées dans le cadre de la sous-composante 1.1 ; y compris celles liées aux travaux de génie civil affectant les ISP financés dans le cadre de la sous-composante 2.2 (a).
- Utilisation des technologies de l'information dans l'éducation : des spécialistes chargés de la gestion des activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, y compris celles financées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Ils soutiendront également les activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 dans la mesure où celles-ci utilisent les TI pour mettre à disposition du matériel d'enseignement et d'apprentissage et soutenir la formation et le développement professionnel des enseignants.
- Augmentation de la participation des femmes à l'éducation : pour la gestion des activités liées aux bourses d'études pour les filles dans la province du Kasai et à l'augmentation de la proportion d'enseignantes dans le secondaire, y compris les réformes portant sur le recrutement positif et basé sur le mérite des enseignantes.
- Programmes scolaires, manuels et matériel d'enseignement et d'apprentissage (MEA) : pour la gestion des activités liées au renforcement du programme scolaire et à l'élaboration, acquisition et distribution des manuels et du MEA, financés dans le cadre de la sous-composante 2.1.
- Formation initiale des enseignants : un pour la gestion des activités liées à ce domaine (sous-composante 2.2 (a)), y compris toutes les activités liées aux ISP.
- Développement professionnel des enseignants (DPE) : pour la gestion des activités liées au perfectionnement professionnel des enseignants financées dans le cadre de la sous-composante 2.2.
- Supervision, suivi et rapports provinciaux : chargés, au nom du coordinateur délégué de l'ECP, de superviser et de faciliter la mise en œuvre de toutes les activités du projet, y compris, entre autres, de travailler selon les besoins pour faciliter le travail de l'AT contracté pour soutenir les directions et services du MEPST au niveau provincial ; ainsi que de surveiller et de rendre compte de la mise en œuvre des activités du projet.

Le MEPST recrute, comme membre de l'ECP, **un Spécialiste en Développement**

Professionnel des Enseignants (DPE), qui aura la responsabilité de gérer les activités du projet liées au perfectionnement professionnel des enseignants.

II. Responsabilités et missions du poste

1. Responsabilité générale du Spécialiste en Développement Professionnel des Enseignants

Le Spécialiste en Développement Professionnel des Enseignants (DPE) travaillera dans la Section Technique de l'ECP sous la supervision du Coordonnateur Délégué Adjoint et du Directeur du SERNAFOR-Secondaire pour soutenir la planification, coordination et mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2 b) portant sur le renforcement des capacités des membres des REPs dans l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat, ainsi que sur la formation des enseignants sur l'utilisation des TIC et ressources pédagogiques digitales fournies par le projet. Les responsabilités du poste sont:

- Appuyer le lancement du Projet ;
- Apporter une assistance opérationnelle et de coordination à la Coordinatrice Déléguée et au Coordonnateur Délégué Adjoint de l'ECP pour mettre en œuvre les activités du projet à travers les Services techniques impliqués de l'administration ;
- Fournir un soutien opérationnel et de coordination aux Services techniques impliqués, notamment le SERNAFOR-Secondaire ainsi que la DRH, la DINAFOR, la DANTIC et le DOI, pour assurer la mise en œuvre des activités du projet ;
- Gérer l'assistance technique (AT) engagée pour appuyer la mise en œuvre des activités ;
- Appuyer la planification, suivi et évaluation des activités du projet, ainsi que la production de rapports de progrès de mise en œuvre, dans le domaine placé sous la responsabilité du Spécialiste.

Les principales activités du projet appuyées par le Spécialiste sont :

Composante 2.2 b) :

- Développement de modules de formation sur l'observation des pratiques d'enseignement des enseignants du secondaire, et sur le mentorat ;
- Identification des ressources pédagogiques pour renforcer le mentorat ;
- La formation de quelques membres clés du REP sur l'observation et le mentorat, entre autres les Inspecteurs chargés de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire dans le domaine d'apprentissage Sciences (DAS) ; les Directeurs des Études (DEs) ; et les Chefs des Unités Pédagogiques DAS;

- Développement de modules de formation sur l'utilisation par les enseignants et les étudiants des TIC ainsi que le matériel informatique d'enseignement-apprentissage fournis par le projet ;
- La formation des enseignants sur l'utilisation des TIC et le matériel informatique.

Le Spécialiste travail en étroite collaboration avec d'autres spécialistes de l'ECP ainsi que les institutions du MEPST et MESU pour assurer une bonne coordination et intégration des activités, notamment :

Composante 2.1 a) :

- Assurer que les curricula révisés dans le cadre du projet sont pris en compte dans les modules de formation pour les membres du REP ;
- Assurer que les manuels et le matériel informatique d'enseignement-apprentissage produits par le projet sont prises en compte dans les deux types de formation.

Composante 2.2 a) :

- Assurer que les ressources digitales produites par les ISPs en collaboration avec le SERNAFOR Secondaire, la DINAFOR et les IPPAF/MEPST pour renforcer les capacités des enseignants du secondaire sont mis à la disposition du personnel des écoles secondaires ;
- Assurer que le personnel enseignant des ISPs qui sont associés à une école d'application participent à la formation des membres du REP.

Composante 3 :

- Assurer que l'outil d'observation des pratiques d'enseignement (développé par le CIEAS) est intégré dans la formation destinée pour les membres du REP ;
- Assurer que les constatations et recommandations de la première enquête sur les pratiques d'enseignement (conduite par le CIEAS) sont prises en compte dans la formation destinée aux membres des REPs.

2. Responsabilités et missions spécifiques

Le Spécialiste DPE sera chargé d'effectuer les missions suivantes en appui à la Coordinatrice Déléguée et au Coordonnateur Délégué Adjoint de l'ECP, ainsi qu'au Directeur du SERNAFOR-Secondaire.

a) Soutien au lancement du projet

Cela comprendra :

- Le soutien à la rédaction, la révision et l'approbation des termes de référence (TdRs) pour l'assistance technique sous-traitée par l'ECP dont le rôle est

d'appuyer le développement et exécution des formations, et l'identification des ressources pédagogiques pour renforcer le mentorat, de la sous-composante 2.2b) ;

- Le soutien à la révision détaillée et à la finalisation des sections du Manuel d'exécution du projet (MEP) concernant la sous-composante 2.2 b);
- Le soutien à l'élaboration du Programme de Budget et de Travail Annuel (PTBA) de la première année pour la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2b).

b) Soutien à la mise en œuvre et coordination du Projet

Cela comprendra :

- Le soutien à la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2 b), conformément aux procédures du MEP.
- Fournir à la Coordinatrice Déléguée et au Coordonnateur Délégué Adjoint les informations nécessaires à la préparation des réunions semestrielles du comité de pilotage (CP) ; et les assister, au besoin, pour assurer le suivi de toutes les recommandations et orientations de ce dernier.
- Le soutien à la Coordinatrice déléguée dans la coordination entre le MEPST et les autres ministères, les directions et Services concernés du MEPST et du MESU en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre, le suivi/la vérification et l'évaluation du projet.
- Contribuer à la production des Programmes de Budget et de Travail Annuels de mise en œuvre, surtout en ce qui concerne les activités de la sous-composante 2.2 b), en étroite coordination avec les membres de l'ECP.
- Le soutien, autant que nécessaire, à toutes les missions de supervision et d'évaluation du projet.
- Le soutien, autant que nécessaire, à la planification, l'organisation et la mise en œuvre de tous les examens de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.
- Fournir à la Coordinatrice Déléguée et au Coordonnateur Délégué Adjoint toute information nécessaire pour leurs communications avec la Banque mondiale.
- Toute autre responsabilité liée à la mise en œuvre du projet, telle que déterminée par la Coordinatrice Déléguée ou le Coordonnateur Délégué Adjoint.

c) Soutien à la coordination opérationnelle des/avec les directions et services techniques

Cette responsabilité consistera à :

- Maintenir un contact régulier avec les Directions et Services techniques du MEPST impliqués (en particulier le SERNAFOR-Secondaire, la DRH, la DINAFOR, la DANTIC et le DOI), et avec les autres ministères concernés (en particulier les ISPs des cinq provinces concernées par la formation des REPs) pour planifier, examiner, suivre et apporter des solutions aux problèmes pouvant

survenir lors de la mise en œuvre des activités du projet sous la responsabilité du Spécialiste et du soutien fourni par l'AT sous-traitée par l'ECP à l'appui aux directions et services du MEPST.

- Exécuter les tâches sous la responsabilité du Spécialiste telles que décrites dans le Manuel d'Exécution du Projet ;
- Transférer les capacités techniques au personnel du SERNAFOR, DRH, DINAFOR, DANTIC, DOI et des ISPs partenaires du projet dans les domaines de responsabilité du Spécialiste ;
- Entreprendre des missions régulières dans les provinces couvertes par le projet pour y rencontrer les parties prenantes concernées, planifier, examiner, suivre et garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des activités du projet.
- Coordonner les activités du PAAF avec les activités d'autres projets soutenus par la Banque (notamment le PERSE)¹ ou d'autres bailleurs (notamment le projet en préparation sur financement GPE), de manière à bâtir sur les acquis ou à assurer la complémentarité et éviter les chevauchements.

d) Gestion des contractuels (Assistance technique - AT)

Gérer l'assistance technique contractuelle (qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers), telle que désignée par le Coordonnateur Délégué Adjoint, en étroite collaboration avec les directions et services concernés du MEPST. Cela comprendra:

- Soutenir la rédaction/finalisation des TdR pour toute AT sous-traitée par l'ECP afin d'assister les pouvoirs publics dans l'exécution des activités du projet dans les domaines placés sous la responsabilité du spécialiste ; et soutenir, au besoin, le spécialiste principal de la passation des marchés de l'ECP lors du processus de passation des marchés ;
- L'examen et l'approbation des rapports, y compris un plan de travail assorti d'un calendrier précis pour la mise en œuvre et la réalisation des activités et des objectifs prévus par le contrat ;
- La fourniture à l'AT de tous les documents de référence pertinents ;
- L'organisation des réunions de démarrage et la garantie que l'AT ait les coordonnées de tous les homologues concernés ;
- Assister à toutes les réunions de début et de fin de mission entre l'AT et les responsables des directions/services du MEPST soutenus par l'AT ou le SG, ainsi qu'à toute autre réunion importante (par exemple, présentation des conclusions de l'AT, discussion des recommandations, réunions décisionnelles sur des questions importantes) ;
- Le suivi et la facilitation de toutes les actions convenues devant être entreprises par les pouvoirs publics dans le cadre des missions d'AT ;

¹ Voir <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/950891592618926682/democratic-republic-of-the-congo-emergency-equity-and-system-strengthening-in-education-project>

- Le maintien d'un contact régulier avec l'AT pour faciliter, examiner et suivre l'avancement des travaux sollicités, et résoudre tout obstacle qu'elle pourrait rencontrer ;
- Les évaluations écrites sur la performance de l'AT, notamment en ce qui concerne le respect des délais, la réalisation et la qualité des prestations, ainsi que des recommandations sur les paiements.

e) Suivi et évaluation

Le Spécialiste devra:

- Assister, au besoin, le Spécialiste en suivi-évaluation de l'ECP dans la planification et réalisation des activités de suivi-évaluation concernant les formations sous la responsabilité du Spécialiste ;
- Fournir régulièrement des rapports au Coordonnateur délégué adjoint sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités sous la responsabilité du Spécialiste ;
- En étroite collaboration avec le Spécialiste en suivi-évaluation de l'ECP, suivre régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet tels que définis dans le Cadre des résultats du projet, identifier à l'avance les contraintes qui pourraient empêcher la réalisation des résultats en temps voulu, et présenter des propositions de solutions.

f) Autres tâches

Le Spécialiste devra :

- Représenter le Coordonnateur délégué adjoint, selon les besoins et à sa demande, à toute réunion relative au projet avec les membres/représentants du MEPST, du gouvernement, des donateurs et autres parties prenantes.
- Entreprendre toute autre mission relative au projet, à la demande de la Coordonnatrice déléguée ou du Coordonnateur délégué adjoint.

III. Profil professionnel requis

Le Spécialiste DPE aura le profil suivant :

- Être originaire de la République Démocratique du Congo.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Formation :

- Être titulaire d'un Diplôme d'études supérieures en éducation, sciences de l'éducation, formation des enseignants ou dans un domaine pertinent. Formation complémentaire en technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à l'éducation serait un atout.

Expérience professionnelle :

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dont 5 ans d'expérience en matière de planification, coordination et mise en œuvre d'activités éducatives au niveau secondaire et supérieur.
- Une bonne connaissance et une expérience professionnelle directe du système éducatif de la République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne le perfectionnement des enseignants du secondaire, constitueront un atout important.
- Expérience avérée en matière de développement et d'évaluation de modules de formation.
- Expérience de travail avec des entités gouvernementales et/ou des institutions éducatives.
- Expérience dans la formation des enseignants et des professionnels de l'éducation, en particulier dans le domaine des TIC.
- Expérience dans la gestion d'équipes et de projets éducatifs.

Compétences :

- Maîtrise des techniques d'observation des pratiques pédagogiques.
- Compétence en mentorat et en coaching des professionnels de l'éducation.
- Connaissance des outils et des ressources pédagogiques numériques.
- Aptitude à travailler en équipe et à coordonner avec divers partenaires et intervenants.
- Compétences en gestion de projet, y compris planification, suivi et évaluation.
- Maîtrise des principaux logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Internet et courrier électronique) et plus généralement, des TIC, et capacité à former d'autres personnes à leur utilisation.
- Capacité d'analyse et de rédaction de rapports et de documentation technique.

Qualités personnelles :

- Engagement envers l'amélioration continue de l'éducation et la formation des enseignants.
- Proactivité, capacité d'initiative et autonomie.
- Excellentes compétences en communication, à la fois écrite et orale.
- Capacité d'adaptation à des environnements de travail dynamiques et changeants.

Langues :

- Avoir une excellente maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit. La maîtrise des langues nationales et la connaissance de l'anglais seront un atout.

Autre :

- Disponibilité pour des déplacements fréquents en fonction des besoins du projet.

IV. Critères de Performance

1) Efficacité dans le soutien apporté aux activités clés du lancement du projet

Indicateur évaluable :

Taux d'achèvement dans les délais des documents clés : Pourcentage moyen des termes de référence (TDRs) pour l'assistance technique, des sections du Manuel d'exécution du projet (MEP) liées à la sous-composante 2.2 b), et du Programme de Budget et de Travail Annuel (PTBA) pour la première année, qui sont finalisés par rapport aux échéances initialement prévues.

2) Qualité et efficacité du soutien à la mise en œuvre et à la coordination du projet

Indicateur évaluable :

Taux de conformité des activités avec le MEP : Pourcentage d'activités de la sous-composante 2.2 b) réalisées conformément aux procédures du Manuel d'exécution du projet (MEP) sur l'ensemble des activités programmées pendant une période donnée.

3) Qualité de la communication et du transfert de capacités techniques aux Directions et Services techniques

Indicateur évaluable :

Taux de satisfaction des Directions et Services techniques concernés : Mesuré à l'aide d'enquêtes régulières auprès des Directions et Services techniques du MEPST impliqués (SERNAFOR-Secondaire, DRH, DINAFOR, DANTIC, DOI) et des autres ministères concernés (notamment les ISPs des cinq provinces), évaluant la pertinence, la fréquence et l'efficacité des communications du Spécialiste DPE ainsi que la qualité du transfert de capacités techniques dans les domaines de sa responsabilité.

4) Efficacité du suivi et de la mise en œuvre des actions convenues avec les assistances techniques (AT).

Indicateur évaluable :

Pourcentage des actions convenues avec l'AT qui sont effectivement mises en œuvre dans les délais prévus : Ce pourcentage est calculé en divisant le nombre d'actions convenues et réalisées en temps opportun par le nombre total d'actions convenues lors des missions d'AT.

5) Capacité à collaborer avec le Spécialiste en suivi-évaluation de l'ECP pour identifier proactivement les contraintes et proposer des solutions afin d'assurer la réalisation des objectifs du projet dans les délais.

Indicateur évaluable :

Nombre de contraintes identifiées et adressées avant qu'elles n'impactent le calendrier du projet : Cet indicateur mesure combien de fois le Spécialiste DPE, en collaboration avec le Spécialiste en suivi-évaluation, a pu anticiper un problème potentiel et proposer une solution avant qu'il n'ait un effet retardateur ou négatif sur le projet.

V. Lieu et durée

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo, avec des déplacements fréquents en provinces. Le consultant sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances. La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

VI. Processus de sélection et de recrutement

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VII. Conditions de travail

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.